



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **WATTRELOS** SEANCE DU 28 JUIN 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Etaient présents :

M. BAERT Dominique, Maire,
Mme DE SMEDT Myriam, Mme COQUELLE Michèle, M. GADAUT Henri, M. MEKKI Tarik, Mme REIFFERS Zohra, Mme LEBLANC Martine, M. CHARLES Gilbert, Mme LESTIENNE Myriam, Adjoints,
M. DUMOULIN J.Philippe, Mme OSSON Catherine, M. DELFOSSE Jacques, M. LEMAY Guy-Noël, M. DE MATOS Steeve, M. CAILLIERET Benjamin, Mme CHANTRIE Annie, Mme BOITTE Emeline, Mme DUJARDIN Béatrice, Mme LEMOINE Laureen, M. DAHMANI Rabah, Mme GUILBERT Pamela, M. MARROUKI Steven, Conseillers Municipaux Délégués,
Mme LEVEQUE Océane, M. RICCI Christophe, Mme DELRUE Marjorie, M. CROIGNY Denis, M. CHAYANI Messaoud, M. SOYEZ J.François, Mme FARACI Marjory, M. GOEDEHAUD Eddy, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. FITAMANT Sébastien procuration M. BAERT Dominique
M. MONRABAL Karl procuration Mme DUJARDIN Béatrice
M. TALEB-AHMED Azedine procuration Mme DE SMEDT Myriam
Mme ZAIDI Sylvie procuration Mme COQUELLE Michèle
M. LUCAS Pascal procuration Mme CHANTRIE Annie
Mme HAMMAMI-BELAID Basma procuration M. DE MATOS Steeve
Mme DJAFER-CHERIF Lina procuration Mme REIFFERS Zohra
M. KIRAZ Veysal procuration M. MEKKI Tarik
Mme DELPLANQUE Laura procuration M. DAHMANI Rabah
M. WETE MATOUBA procuration Mme LEVEQUE Océane
M. DEBAETS Michel procuration Mme LESTIENNE Myriam
Mme FELIX Sophie procuration M. RICCI Christophe
Mme DELANNOY Axelle

Absents :

Secrétaire de séance :

Mme Océane LEVEQUE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL
TARIFICATIONS, INSCRIPTIONS, FRAIS DE SCOLARITE
ET LOCATION D'INSTRUMENT

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 059-215906504-20230628-D_2023_06_052-DE

RAPPORT N° : 52

RAPPORTEUR: Monsieur Gilbert CHARLES
Adjoint au Maire

La délibération n°45 du 04 juillet 2019 fixe les droits d'inscription et de scolarité au conservatoire à rayonnement communal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger cette délibération et de la remplacer par la présente.

Ainsi il convient notamment d'acter les modalités suivantes :

- d'instaurer un parcours découverte instrumental
- d'appliquer une majoration de 10% pour les familles payant après le délai fixé par le règlement intérieur
- d'ajuster les tarifs par rapport aux quotients familiaux des autres services en référence à la CAF
- de valider le tableau des tarifs ci-après.

Quotient ¹	Droit d'inscription ²	Formation musicale	Cours d'instrument	2nd cours d'instrument	Eveil musique	Eveil danse	Danse ⁴
A) de 0 à 369 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	10,00 €
B) de 370€ à 499€	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	20,00 €
C) de 500€ à 700€	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	40,00 €
D) de 701€ à 1000€	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	50,00 €
E) Supérieurs à 1000€	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	60,00 €
Extérieurs	100,00 €	100,00 €	132,00 €	132,00 €	66,00 €	66,00 €	100,00 €
Participants aux pratiques collectives ³ sans cours d'instrument et/ou de formation musicale.	30,00 €	Non concerné					

¹ Le Quotient est calculé à partir des ressources du site CAF PRO. A défaut à partir de l'avis d'imposition de l'année en cours. Si l'utilisateur ne renseigne pas son Quotient au Conservatoire avant le 15 octobre, le tarif E sera appliqué.

² Un seul droit d'inscription est à régler si l'utilisateur est inscrit en musique et en danse.

³ Sont concernés, les orchestres, chorales ou ensembles : Grand orchestre à cordes, Orchestres adultes, Orchestre d'Harmonie Junior, Orchestre symphonique Junior, Brass Band, Ensemble de saxophones, Chorales adultes, Chœur d'enfants, Musique de chambre, Ensemble "Eclipse", Orchestre de guitares, Ensembles d'accordéons.

Participants à une pratique collective musicale et/ou chorégraphique et provenant d'un institut spécialisé accueillant des adultes ou enfants handicapés.

⁴ Sont concernés, les cours de danse suivants : contemporaine, moderne, classique.

- de permettre le remboursement d'une partie de la cotisation annuelle en cas de force majeure.
- de permettre l'application d'un tarif adapté à la situation (Tarif calculé au prorata trimestriel) pour une inscription tardive.
- d'autoriser un paiement échelonné de la façon suivante :
 - 50 % à réception de la facture (Septembre, octobre).
 - 50 % en novembre.

La somme totale devra être réglée pour le 30 novembre au plus tard.

- de fixer les frais de location d'instrument à 60 € pour l'année. L'assurance restant à la charge des familles.
- de permettre aux élèves en classes à horaires aménagés (CHAM) de bénéficier de la gratuité de l'enseignement dispensé au conservatoire (accord dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire de Musique et l'Education Nationale), et de ne demander qu'un droit d'inscription en fonction des ressources.
- de fixer la participation des familles d'accueil à la tranche médiane de la grille tarifaire soit le tarif C en adéquation avec les tarifs des activités péri scolaires

TABLEAU DES TARIFS CHAM				
Quotient	Droit d'inscription	Formation musicale	Cours d'instrument + pratique collective	2em cours d'instrument
de 0 à 369 €	5,00 €	EXONERE		
de 370€ à 499€	10,00 €			
de 500€ à 700€	20,00 €			
de 701€ à 1000€	25,00 €			
Supérieurs à 1000€	30,00 €			
Extérieurs	100,00 €			

- d'accorder le prêt d'instrument pour les élèves inscrits en classes CHAM à titre gratuit, l'entretien et petits accessoires sauf renouvellement sont pris en charge par la Ville. L'assurance de l'instrument restant à la charge des familles.
- de valider le principe de la gratuité des cours dispensés en milieu ou en temps scolaire par des professeurs du conservatoire à des élèves des écoles élémentaires dans le cadre d'un Orchestre à l'Ecole.
- de permettre aux enfants ayant participé au projet DÉMOS ou à l'Orchestre à l'École et souhaitant poursuivre leur pratique instrumentale au Conservatoire de bénéficier d'un tarif unique de 30 € par an.
- de permettre aux musiciens actifs au sein de l'Union Musicale Wattrelosienne et n'habitant pas Wattrelos de bénéficier du tarif wattrelosien afin d'améliorer leur pratique musicale.
- d'appliquer le tarif cours pour les élèves participant au parcours découverte.

- de fixer les frais de location d'instrument à 30 € pour 6 mois pour les élèves venant du parcours découverte. L'assurance restant à la charge des familles.
- d'appliquer des frais de gestion de 10% de la facture des droits de scolarité et de location instrumentale pour les familles ne s'étant pas acquittées du paiement dans le délai imparti soit avant le 30 novembre.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de valider ces propositions à compter de l'année scolaire 2023-2024.

POUR	: 42 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Wattrelos, le **29 JUIN 2023**

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,




Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS